

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – AFGH

1. PRÉSENTATION

L'AFGH est un organisme de formation dont le siège social est situé au 9 rue Basfroï, 75011 Paris.

L'AFGH conçoit, propose et dispense des formations professionnelles en présentiel et en visioconférence dans le domaine de l'éducation somatique et des pratiques corporelles.

L'AFGH est enregistré en tant qu'organisme de formation et met en œuvre ses actions conformément aux exigences de la réglementation de la formation professionnelle continue et, le cas échéant, aux référentiels qualité applicables (Qualiopi).

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par l'AFGH et commandées par un client professionnel, ci-après dénommé le « Client ».

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord dérogatoire exprès et écrit de l'AFGH.

Le Client reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

3. FORMATIONS PROPOSÉES

3.1 Nature des formations

Les formations sont réalisées en présentiel et/ou en visioconférence. Elles s'adressent à des stagiaires individuels ou à des groupes.

Les sessions sont organisées dans des locaux mis à disposition par l'AFGH ou loués à cet effet. Le nombre de participants est limité à un effectif compris entre 8 et 20 stagiaires selon les modules, afin de garantir la qualité pédagogique.

Les formations sont réalisées dans des locaux conformes à la réglementation en vigueur en matière d'accueil du public et de sécurité.

3.2 Modalités d'inscription et contractualisation

Toute inscription donne lieu à l'établissement d'un contrat ou convention de formation professionnelle, adressé au Client.

L'inscription devient définitive à réception :

- du contrat ou de la convention signée,
- et du règlement ou de l'accord de prise en charge (OPCO, employeur, ou autre financeur).

Une confirmation d'inscription est adressée par email au Client.

3.3 Conditions financières et modalités de règlement

- Formations courtes (moins de 5 jours)

Le règlement est exigible en totalité à l'inscription, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

- Formations longues (cycle sur 2 ans)

L'inscription est validée par le versement d'un acompte de 500 €.

Le solde est réparti comme suit :

- un premier règlement au plus tard 30 jours avant le module 1 du niveau 1,
- un second règlement au plus tard 30 jours avant le module 1 du niveau 2.

Un échelonnement peut être proposé sur demande écrite, sous réserve d'acceptation par l'AFGH et formalisé par un échéancier.

3.4 Prise en charge par un financeur (OPCO, employeur, etc.)

En cas de financement par un tiers (OPCO, employeur ou autre organisme financeur), il appartient au Client de :

- effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation,
- s'assurer de la validation du financement.

En cas de prise en charge partielle ou de refus de financement, le Client reste redevable du coût total de la formation.

3.5 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, l'AFGH se réserve le droit de suspendre l'exécution de la formation en cours.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit :

- des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal,
- une indemnité forfaitaire de recouvrement (conformément à l'article L441-10 du Code de commerce pour les clients professionnels).

3.6 Absence – formation commencée

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué.

4. ANNULATION – REPORT

4.1 Annulation ou report par l'AFGH

L'AFGH se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation notamment en cas :

- d'effectif insuffisant,
- d'indisponibilité du formateur,
- de force majeure.

Dans ce cas, le Client est informé au plus tard 7 jours avant le début de la formation et les sommes versées sont intégralement remboursées ou reportées sur une autre session, au choix du Client.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée (notamment frais de transport ou d'hébergement).

4.2 Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure les événements indépendants de la volonté de l'AFGH empêchant l'exécution normale de la formation, notamment : maladie, accident, catastrophe naturelle, interruption des transports ou des communications, décision administrative ou réglementaire.

4.3 Annulation par le Client

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

Pour les formations courtes (moins de 5 jours) :

- annulation entre 180 et 30 jours avant le début : 20 % du montant total est dû,
- annulation à moins de 30 jours : 100 % du montant est dû.

Pour les formations longues (cycle 2 ans) :

- annulation entre 180 et 30 jours avant le premier module : 20 % du montant du cycle est dû,
- annulation à moins de 30 jours : 100 % du montant est dû.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports pédagogiques, contenus, documents et ressources remis dans le cadre des formations sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Ils restent la propriété exclusive de l'AFGH ou de ses auteurs.

Toute reproduction, diffusion, modification ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

6. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

L'AFGH collecte et traite des données personnelles des stagiaires et Clients dans le cadre :

- de la gestion administrative des formations,
- du suivi pédagogique,
- des obligations légales et qualité (Qualiopi).

Ces données sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies.

Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD et loi Informatique et Libertés), toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, qu'elle peut exercer par email auprès de l'AFGH.

7. ATTESTATIONS ET SUIVI DE FORMATION

Une attestation de participation ou de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, sous réserve de présence effective.

8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Client et les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation, remis ou transmis après inscription.

9. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.